Le Secrétaire
du Comité de Bassin

SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 24 AVRIL 2015

108ème SEANCE

PROCES-VERBAL

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 108ème séance et 6ème séance décentralisée le 24 avril 2015 en salle du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

La séance était présidée par Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Maire de Saint-Venant, Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais, Conseiller Communautaire d'Artois Lys.

Ont ouvert la séance avec Monsieur le Président pour accueillir les membres du Comité de Bassin à l'occasion de cette séance décentralisée et en présence de Guy Lengagne ancien ministre :

- Monsieur Jean-Loup LESAFFRE, Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Maire de Saint Léonard,
- Monsieur Jean-François CORDET, Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet du Nord, Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- Monsieur Olivier THIBAULT, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Secrétariat : Agence de l'Eau Artois-Picardie - 200 rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 71 52 95 - www.eau-artois-picardie.fr

ÉTAT DES PRÉSENCES ET MANDATS

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Régions / Nord Pas-de-Calais	**CAU Emmanuel**	Excusé	
Régions / Nord Pas-de-Calais	**VERNIER Jacques**	Excusé	
Régions / Picardie	**VEILLERETTE François**	Excusé	
Départements / Nord	**BEAUCHAMP Charles**	Excusé	
Départements / Nord	**BOUSSEMART Gérard**	Excusé	
Départements / Nord	**GOSSET Jean-Marc**	Excusé	
Départements / Nord	**SCHEPMAN Jean**	Présent	
Départements / Pas-de-Calais	**GAQUERE Raymond**	Excusé	
Départements / Pas-de-Calais	**LOQUET Ludovic**	Excusé	
Départements / Pas-de-Calais	**PETIT Bertrand**	Excusé	
Départements / Pas-de-Calais	**POHER Hervé**	Présent	
Départements / Aisne	**THOMAS Thierry**	Excusé	
Départements / Somme	**BOULOGNE Michel**	Présent	
Départements / Somme	**CAMUS Dominique**	Présent	
Départements / Somme	**MATHON Gilbert**	Excusé	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales / Littoral	**CHEVALIER Nicole**	Excusée	Mandat à M. FLAJOLET André
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	**DEFLESSELLE Claude**	Excusé	Mandat à M. RAOULT Paul
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	**SERGENT Michel**	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	**RAOULT Paul**	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1aggio de plus de 100 000 hab	**DALEUX Lyse**	Présente	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1aggio de plus de 100 000 hab	**DETOURNAY Alain**	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1aggio de plus de 100 000 hab	**PATRIS Jacques**	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1aggio de plus de 100 000 hab / Littoral	**RINGOT Bertrand**	Présent	
Communes du littoral	**HAUSSOULIER Stéphane**	Présent	
Communes du littoral	**RAPIN Jean-François**	Excusé	
Communes du littoral	**SCHOUTEDEN Jean**	Vacant	
Communes ou groupements de com / Divers	**CORNU COULON Emilie**	Vacant	
Communes ou groupements de com / Divers	**COTEL Jacques**	Excusé	Mandat à M. FLAJOLET André
Communes ou groupements de com / Divers	**COTTEL Jean-Jacques**	Excusé	Mandat à M. RAOULT Paul
Communes ou groupements de com / Divers	**FLAJOLET André - Président**	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	**LENGLET Bernard**	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	**SWITAJ Olivier**	Excusé	

REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	**BRAYER Charlotte**	Excusée	Mandat à M. DELCOURT Luc
Agriculture	**DELCOURT Luc**	Présent	
Agriculture	**ROUSSEL Bruno - Vice-Président**	Présent	
Agriculture	**FAICT Olivier**	Présent	
Agriculture Biologique	**DEVIENNE Mathieu**	Présent	
Pêche maritime	**MONTASSINE Gérard**	Présent	
Batellerie	**CAILLIEZ Annie**	Excusée	
Tourisme	**MENU Daniel**	Vacant	
Industrie	**DECOOL François**	Présent	
Industrie	**DELAUME Jacques**	Excusé	
Industrie	**DESBUQUOIS Luc**	Présent	
Industrie	**LEFEBVRE Jérôme**	Excusé	Mandat à M. DECOOL François
Industrie	**LEMAY Patrick - Vice-Président**	Présent	
Industrie	**LUCQ Chantal**	Présente	
Industrie (indust. Portuaire)	**POIRIER Thierry**	Présent	
Industrie	**POULAIN Olivier**	Présent	
Industrie	**VANTYGHEM Thierry**	Excusé	Mandat à Mme LUCQ Chantal
Producteurs d'Electricité	**VAVASSEUR Philippe**	Présent	
Distributeurs d'Eau	**RATTE Yannick**	Excusé	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	**BARAS Jean-Marie**	Présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	**SAILLIOT Pascal - Vice-Président**	Présent	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	**BULA Danièle**	Excusée	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	**DEFOSSEZ Danièle**	Excusée	Mandat à M. VAILLANT Alain
Associations agréées de Défense des Consommateurs	**SIX Alain**	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	**BARBIER Luc**	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	**BAZIN Danièle**	Présente	
Associations agréées de Protection de la Nature	**DANLOUX Joël**	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	**DHENIN-VERBRUGGHE Ginette**	Excusée	Mandat à M. BARBIER Luc
Milieux Socio-Professionnels	**ROBITAILLE Hugues**	Présent	
Milieux Socio-Professionnels	**VAILLANT Alain**	Présent	
Personnes qualifiées	**PRZESZLO Yannick**	Excusé	
Personnes qualifiées	**VALET Jean-Marc**	Vacant	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Préfet de la Région NPDC, Préfet Coordonnateur de Bassin *ou son représentant*	**CORDET Jean-François**	Présent	
Préfète de la Région Picardie *ou son représentant*	**KLEIN Nicole**	Excusée	Representée par Mme BAGUET Aline
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord *ou son représentant*	**COUPU Jean-Marie**	Présent	
Directeur Général Délégué du BRGM *ou son représentant*	**DEMARCQ François**	Excusé	Representé par M. MOSSMANN Jean-Rémi
Directeur Général de l'ONEMA *ou son représentant*	**DUPONT-KERLAN Elisabeth**	Excusée	Representée par M. POYET Patrick
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres *ou son représentant*	**GAUTHIER Odile**	Excusée	Representée par M. OBLED Loic
Directeur de l'ARS de NPDC *ou son représentant*	**GRALL Jean-Yves**	Excusé	
DRAAF Nord Pas-de-Calais *ou son représentant*	**HOFFERER Sabine**	Excusée	Representée par M. LEBEL Antoine
SGAR NPDC *ou son représentant*	**HOTTIAUX Laurent**	Excusé	Representé par M. VALENTON Hugues
Directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées *ou son représentant*	**LAROUSSINIE Olivier**	Excusé	Representé par Mme SARGIAN Peggy
Directeur Général de VNF *ou son représentant*	**PAPINUTTI Marc**	Excusé	Representé par Mme MATYKOWSKI Isabelle
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin *ou son représentant*	**MOTYKA Vincent**	Excusé	Representé par M. LABIT Julien
DRFiP Nord Pas-de-Calais et du département du Nord *ou son représentant*	**PINEAU Bernard**	Excusé	Representé par M. MILH Christophe
Directeur Général de l'IFREMER *ou son représentant*	**VINCENT Patrick**	Excusé	Representé par M. HITIER Benoist
DIRECCTE NPDC *ou son représentant*	**BÉNÉVISE Jean-François**	Excusé	Representé par M. CHASSAING Philippe
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque *ou son représentant*	**RAISON Stéphane**	Excusé	Representé par M. LALAUT Yves

Représentants du personnel		
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	**KARPINSKI Jean-Philippe**	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	**LEFEBVRE Jean-Pierre**	Présent

Membres Consultatifs	
MARTINOT Bertrand Contrôleur Financier auprès de l'Agence Artois-Picardie	Excusé
CORDET Jean-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent
GRISEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
THIBAULT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie Assisté de Mme AUBERT Géraldine, M. BLIN François, Mme CORDONNIER Monique, Mme DEBARGE Anne, M. DESCAMPS Jérôme, Mme DERICQ Chistine, M. GRIÈRE Étienne, Mme LECLERCQ Lydie, M. LEMAIRE Ludovic, Mme LESSENS Géraldine, M. MARIEN Pierre, Mme MARTIN Delphine, M. VALIN Vincent, M. VERHAEGHE Hubert	Présent

invités CAB (Communauté d'Agglomération du Boulonnais)		
	CUVILLIER Frédéric	Excusé
	LESAFFRE Jean-Loup	Présent
	HINGREZ-CEREDA Mireille	Excusée
	GUILBERT Thérèse	Excusée
	PASSEBOSC Brigitte	Excusée
	ALLAN Claude	Excusé
	ETIENNE Jean-Claude	Excusé
	GODEFROY Dominique	Excusé
	DERRAR Kaddour-Jean	Présent
	FOURCROY Christian	Representé par M. PAQUES Francis
	POCHET Jacques	Excusé
	BARBARIN Olivier	Representé par Mr LELIEVRE Michel
	PONT Jean-Pierre	Excusé
	BALY Christian	Excusé
	RUELLE Francis	Présent
	LOGIE Antoine	Présent
	LENGAGNE Guy	Présent
	VALLETTE Philippe	Excusé
	COLLAS HURTREL Laurence	Présente
	DELHAY Jean-Claude	Excusé
	BOTTIN Eva	Excusée
	PARENTY Daniel	Excusé
	SENLECQUE Pierre	Excusé
	LOISEL Jean-Éric	Présent Ville de Boulogne-sur-Mer (remplace Mme COLLAS HURTREL à son départ en cours de séance)

DIVERS		
SYMSAGEB	ALEXANDRE Christèle	Présente
CLE DU BOULONNAIS	BARBET Frédérique	Présente
Membre d'honneur du Comité de Bassin	DELELIS Annick	Présente
Accompagnants DREAL Nord Pas-de-Calais	PREVOST Olivier	Présent
	BRASSART Grégory	Présent
	GAFFET Nathalie	Présente
Accompagnant CAB	DEGARDIN Philippe	Présent
Accompagnant CAB	WACQUET Audrey	Présente

ORDRE DU JOUR

Points décisionnels

1 - Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 5 décembre 2014

2 - Avis du comité de bassin sur le projet de programme de mesures pour le milieu marin

3 - Avis du comité de bassin sur le schéma directeur de prévision des crues (*SDPC*)

Points d'information

4 - Contexte et enjeux de la révision à mi-parcours du Xème Programme d'Intervention

5- Rapports de la Cour des Comptes

5.1 – Rapport sur les six agences : « les Agences de l'eau et la politique de l'eau : une cohérence à retrouver »

5.2 – Rapport sur l'Agence de l'Eau Artois-Picardie exercice 2007-2013

6 - Contribution du Parlement des jeunes pour l'eau à la consultation du public 2015 « Quel avenir pour l'eau, comment aborder le changement climatique dans notre région ?

7 - Note de présentation de la Conférence permanente des épandages

8 - Information du Président du Comité de Bassin sur la désignation complète des 9 membres hors Comité de Bassin de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification

9 - Projets de procès-verbaux

9.1 - Commission Permanente Eau et Agriculture du 13 mars 2015

9.2 - Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 27 mars 2015

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin, ouvre la séance à 9h35 et passe la parole à Monsieur LESAFFRE.

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Bassin en soulignant que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais est heureuse de les accueillir pour évoquer le sujet de l'eau. Il souligne que le territoire de la CAB concentre les problématiques de ressources en eau avec :

- ses terres très imperméables avec peu de ressources profondes obligeant au traitement des eaux de surface,
- la qualité des eaux de baignade,
- les inondations.

La CAB s'attache à apporter des solutions à ses problématiques d'eau.
Monsieur LESAFFRE souhaite une bonne séance au Comité de Bassin.

Monsieur André FLAJOLET remercie Monsieur LESAFFRE pour ses mots de bienvenue et sa présence. Il remercie également Monsieur le Ministre Guy LENGAGNE pour sa présence à cette séance du Comité de Bassin décentralisée sur le territoire du Boulonnais.
Il souligne que la séance se poursuivra l'après-midi par une visite de Nausicaa et de l'IFREMER. Il souligne que le projet Nausicaa, porté à l'époque par Monsieur LENGAGNE, est un pari gagnant.
Monsieur FLAJOLET salue et remercie également pour sa présence Monsieur le Préfet CORDET.
Il souligne que le Comité de Bassin est heureux de se réunir dans le Boulonnais.
Il salue Messieurs Hervé POHER, Dominique CAMUS, Michel BOULOGNE, et Jean SCHEPMAN, membres sortants du Comité de Bassin au titre des conseils départementaux. Il les remercie chacun pour le travail qu'ils ont pu faire dans leurs domaines respectifs. Il salue particulièrement dans ce cadre Monsieur Hervé POHER auquel il succède en tant que Président du Comité de Bassin. Il souligne que ce dernier a été un Président qui a su défendre auprès des Ministères les différents points fondamentaux qui représentent les agences de l'eau.
Monsieur FLAJOLET rappelle que ce Comité de Bassin du 24 avril 2015 décentralisé à Boulogne-sur-Mer, fait suite aux séances organisées à Saint Quentin, Arras, Amiens, Dunkerque, Lille. Le Comité de Bassin est en quelque sorte une préfiguration de la grande future région Nord Pas-de-Calais Picardie.

Monsieur Jean-François CORDET remercie Monsieur FLAJOLET, Monsieur le Ministre LENGAGNE, Monsieur LESAFFRE et l'ensemble des représentants présents à ce Comité de Bassin.
Il remercie particulièrement Monsieur LESAFFRE pour son accueil. Il souligne être personnellement ravi de retrouver la côte « picarde » dans l'esprit de préfiguration de la grande région.
Il salue les membres sortants du Comité de Bassin présents ici à leur dernière séance. Il souligne le travail très important de chacun dans la mise en place de nouvelles politiques. Monsieur CORDET rappelle le contexte d'évolution législative et évoque notamment le projet de loi NOTRe et le projet de loi sur l'Agence Française pour la Biodiversité, actuellement en première lecture de l'Assemblée Nationale.
Il souhaite, en préambule, évoquer quelques points :

- La révision à mi-parcours du Xème Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau *(point n°4 de l'ordre du jour)*.
    - Elle s'inscrit aujourd'hui dans un contexte particulier. Globalement, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a su prendre des décisions et anticiper sur la gestion de son budget au regard du report de la mise en œuvre de la PAC et du prélèvement de l'Etat au même titre que l'ensemble des établissements publics. Les priorités retenues rejoignent les priorités de l'Etat dans la mise en œuvre d'une politique de l'eau cohérente. Monsieur CORDET souligne les efforts qui ont été faits notamment dans le domaine de l'assainissement collectif et à poursuivre dans le domaine de la gestion des eaux de temps de pluie. Il rappelle la nécessité de s'engager collectivement dans la reconquête des captages prioritaires.

- Le contrat de plan Etat / Région.
    - Le contrat de plan est en phase de signature avec le Président du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais. Il représente des sommes considérables en termes d'investissements publics (4 milliards de mobilisation des fonds au niveau de la région Nord Pas-de-Calais). Il comporte de nombreuses actions en faveur de la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et de la lutte contre les inondations. L'ensemble doit permettre de fonder progressivement le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. D'ores et déjà, le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, les Conseils Départementaux du Pas-de-Calais et du Nord, la Métropole Européenne de Lille, ont signé le protocole d'accord en présence du Premier Ministre le 18 mars 2015.

- Le projet de programme de mesures pour le milieu marin *(point n°2 de l'ordre du jour)*.
    - Il s'agit d'un sujet à enjeu, à l'échelle de la région maritime Manche Est Mer du Nord et dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. Le Comité de Bassin a un avis à émettre sur ce programme. Monsieur CORDET se félicite du travail accompli.
      Les « projet de SDAGE », « programme de gestion du risque d'inondation », « programme de mesures pour le milieu marin » sont des documents structurants pour l'eau en cours de consultation. Ils sont à l'interface entre la gestion de la terre et de la mer. L'évolution de cette problématique est importante, comme en témoignent les premières orientations dans le projet de loi sur l'Agence Française pour la Biodiversité.

- Le rapport de la Cour des Comptes sur la politique de l'eau et l'action des agences *(point n°5 de l'ordre du jour)*.
    - A la lecture du rapport, il souligne parmi les conclusions à tirer, que les équilibres doivent être préservés entre les différents contributeurs de la politique de l'eau et leurs représentations dans une instance comme celle du Comité de Bassin. Le projet de loi sur l'Agence Française pour la Biodiversité va apporter des évolutions qui seront importantes sur la gouvernance du Comité de Bassin.

- La Conférence Climat de Paris et la contribution du Parlement des jeunes pour l'eau *(point n°6 de l'ordre du jour)*.
    - Monsieur CORDET salue l'initiative de la contribution du Parlement des jeunes pour l'eau qui prépare ainsi à son niveau la Conférence Climat de Paris fin 2015. Il rappelle que la COP 21 est un aboutissement du sommet de RIO de 1992.

- GEMAPI.
    - Monsieur CORDET souligne que la loi relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a été adoptée le 27 janvier 2014. Elle prévoit dans ses articles 56 et 58 la mise en place obligatoire de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Le retour éventuel de la date de transfert de cette compétence au 1er janvier 2018 ne doit pas empêcher de travailler sans retard sur ce sujet. Il s'agit d'une compétence décentralisée qu'il faut se préparer à assumer. Cette évolution est importante et a été souhaitée par le législateur. Monsieur CORDET assure que l'Etat et ses services seront aux côtés des élus pour accompagner cette évolution. Il indique savoir que les élus ont un certain nombre de questions sur l'organisation des territoires et des doutes dans l'application au quotidien. Une mission d'appui a été mise en place et comporte des représentants du Comité de Bassin. Cette mission est opérationnelle depuis le 17 février 2015. Monsieur CORDET explique avoir demandé au Directeur Général de l'Agence de l'Eau et au Directeur Régional de l'Ecologie que cette mission fasse des propositions concrètes qui pourront être reprises ensuite par les collectivités, en particulier en matière d'intercommunalités par bassins versants, autour de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du Comité de Bassin du 10 juillet 2015.

- Pour conclure,

OT

- Monsieur CORDET souligne que le rôle de l'Etat dans ses orientations est simple. L'Etat reste le garant du droit, notamment dans le domaine de la politique de l'eau. Il est planificateur au travers de la mise en œuvre des documents stratégiques dont fait partie le SDAGE. Les collectivités locales, quant à elles, restent gestionnaires de cette politique de l'eau. L'évolution de l'ensemble de ces compétences qui va leur être confié, notamment en matière d'eau potable et d'assainissement sera naturellement structurante pour l'organisation du territoire. En tant que Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Monsieur CORDET rappelle le soutien des services de l'Etat dans la mise en œuvre de cette politique de l'eau. En tant que Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, il souligne son attachement à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Monsieur FLAJOLET remercie Monsieur CORDET pour son intervention et son rappel que l'Etat est garant, que les collectivités sont gérantes et que l'ensemble ne peut se réaliser que dans un partenariat actif, coordonné et intelligent. Il souligne que par expérience, notamment parce qu'il s'exprime souvent dans des réunions techniques au niveau national concernant l'aménagement de la GEMAPI, il peut affirmer que le Comité de Bassin est souvent montré en exemple pour sa réactivité et sa capacité d'écrire intelligemment des textes parfois complexes.

Monsieur FLAJOLET propose d'aborder l'ordre du jour du Comité de Bassin.

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 5 DECEMBRE 2014

Monsieur FLAJOLET demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 5 décembre 2014.

Le procès-verbal du Comité de Bassin du 5 décembre 2014 est adopté à l'unanimité par le Comité de Bassin du 24 avril 2015.

Arrivée de Monsieur SCHEPMAN (09h55).

2 - AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LE PROJET DE PROGRAMME DE MESURES POUR LE MILIEU MARIN

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT explique que la présentation du point s'organise par quelques mots d'introduction de Monsieur COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord. La présentation du point est ensuite réalisée par Monsieur PREVOST et Madame MARTIN. Le sujet a été approfondi en Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification du 27 mars 2015.

Monsieur COUPU exprime quelques mots d'introduction.
Il souligne que la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin est une politique nouvelle et que l'ambition pour ce premier cycle est de bien faire fonctionner une méthode nouvelle et de bien articuler les différents sujets entre eux.

Une attention particulière est donnée à une parfaite corrélation entre les décideurs de protection de l'eau douce et de protection du milieu marin. C'est la raison pour laquelle le Comité de Bassin donne un avis sur le plan d'action pour le milieu marin en ce 24 avril 2015 et pour laquelle le Conseil Maritime de la façade Manche Est Mer du Nord s'exprimera le 28 avril 2015.
Il ajoute qu'une corrélation existe également sur les sujets du SDAGE puisque de la même manière que de le Comité de Bassin donne son avis sur le SDAGE, le Conseil Maritime de façade donnera le sien sur les 3 SDAGE qui concernent la façade maritime Manche Est Mer du Nord (Le SDAGE d'Artois-Picardie, le SDAGE de Seine Normandie et le SDAGE de Loire-Bretagne).
Il s'agit à présent de mettre en œuvre ces mesures. C'est la raison pour laquelle les Préfets Coordonnateurs de Protection pour le milieu marin, c'est-à-dire le Préfet de Haute Normandie et le Préfet maritime de la Manche Mer du Nord ont écrit très récemment au Ministère pour demander davantage de précisions sur la méthodologie et sur les modes de financement de ces plans en réponse aux interrogations qui se sont exprimées dans le cadre du Comité de Bassin Artois-Picardie.
Monsieur COUPU conclut ses mots d'introduction en soulignant l'étroite corrélation entre les équipes de la DIRM, des services de l'Etat et celles des Agences de l'Eau pour faire progresser ces sujets intéressants mais complexes car nouveaux.

Monsieur PREVOST et Madame MARTIN présentent le point en référence aux documents du dossier de séance.

La proposition d'avis du Comité de Bassin du 24 avril 2015 se base sur :

Un rappel de l'avis du Comité de Bassin du 19 octobre 2012 sur les objectifs environnementaux :
- Mettre en cohérence le niveau d'ambition recherché par les différents Etats Membres,
- Vérifier la capacité financière des acteurs économiques et des citoyens dans la mise en œuvre des actions,

Des constats sur le contenu du projet de Programme de mesures :
- Pas d'information sur les concertations avec les pays voisins (réalisées par le niveau national),
- Fiches coûts-efficacité assez partielles,

Des points positifs :
- Très bonne association des parties prenantes,
- Très bonne coordination avec les travaux du SDAGE,

Un regret sur l'absence de volet complet sur les coûts

Un AVIS FAVORABLE avec :

- Des Recommandations :
  - Portée juridique à préciser,
  - Intégration des préconisations du PLAGEPOMI,
  - Concertation avec les pays riverains à ajouter,
  - Pas de dispositions sur la qualité de l'air dans le SDAGE mais le Comité de Bassin s'associera à l'identification des pollutions des eaux dues aux pollutions atmosphériques,
  - Quelques modifications de forme.
- Des Réserves :
  - Evaluation des coûts à renforcer et à ajuster avec le niveau d'ambition du SDAGE,
  - Mieux identifier les Maîtres d'ouvrages pour les mesures proposées,
  - Non extension des objectifs du SDAGE 2022-2027 jusqu'aux eaux du large pour le moment.

Monsieur FLAJOLET demande si les membres du Comité de Bassin veulent s'exprimer sur le projet de programme de mesures pour le milieu marin.

Débat du Comité de Bassin sur le projet de programme de mesures pour le milieu marin :

Monsieur MONTASSINE explique les raisons de l'abstention qu'il compte exprimer.
Au-delà de la problématique visible d'eutrophisation, il regrette les actions divergentes des 3 Comités de Bassin (Loire-Bretagne, Seine-Normandie, Artois-Picardie) sur la façade maritime alors qu'ils ont tous des déversements à travers leurs fleuves et leurs rivières dans l'espace Manche et qu'en mer il n'y a pas de frontière.
A la lecture des documents du dossier, il souligne le cas des descripteurs 8 et 9 évoquant les contaminants. Il insiste sur le fait que certains de ces contaminants sont des bombes à retardement pour certaines des productions destinées à la consommation humaine qui ont déjà fait l'objet d'interdiction de captures ou de ventes.
Le déclassement de la zone des filières mytilicoles de Dunkerque oblige à un traitement d'épuration coûteux avant la mise en marché avec un risque de difficulté d'équilibre financier pour les producteurs. Certains efforts de réflexion existent et il remercie tous les acteurs y participant. En revanche, il souligne que la réflexion sur l'intégrité des fonds n'est pas une solution de sauvegarde. En effet, Monsieur MONTASSINE indique qu'il est constaté un tel degré de dégradation que l'avenir de ces espaces est menacé de façon très avancé.
Il confirme que plus de connaissance est absolument nécessaire.
Il indique s'abstenir pour marquer les besoins nécessaires.

Monsieur PATRIS intervient en tant que Président d'ATMO Nord Pas-de-Calais (association de surveillance de la qualité de l'air).
Il regrette que la qualité de l'air ne fasse pas encore partie des dispositions du SDAGE. Il rappelle les connexions complexes tant d'un point de vue physique, biochimique et autres entre les différents polluants de l'air et les polluants marins.
Il est important que l'ensemble des acteurs se mobilise pour travailler de façon plus efficace et officielle sur ce sujet de la qualité de l'air en lien avec le milieu marin.
Il rappelle que les grandes agglomérations de la côte (de Dunkerque à Boulogne) sont adhérentes d'ATMO.
Les alertes d'ATMO au niveau de la mer n'existent pas encore sous la même forme que l'air mais est en devenir. La pression de l'opinion publique sur la qualité de l'air est telle qu'il nous faut travailler plus en amont sur les relations que peuvent avoir les différents polluants. Monsieur PATRIS souligne que les polluants de l'air sont les mêmes que les polluants marins et que la relation est à mettre en place de façon à avoir une prévision beaucoup plus sûre et fiable avec les moyens d'y remédier.

Monsieur THIBAULT rappelle que le projet de délibération apporte un élément de recommandation et que le sujet a fait l'objet de nombreux débats en Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification. Les débats visent à déterminer jusqu'où le SDAGE est compétent pour parler de ce qui n'est pas a priori du domaine de l'eau, à savoir les deux interfaces déchets et qualité de l'air.
Aujourd'hui, le choix du Comité de Bassin est de se concentrer sur les pollutions qui concernent l'eau. Il s'efforce d'atteindre au maximum le bon état des milieux naturels aquatiques en jouant sur tous les leviers permettant d'atteindre ce bon état. Or, un certain nombre de polluants dans l'eau provient de l'air. L'analyse du bon état chimique des cours d'eau démontre que le principal facteur de déclassement vient des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), résidus de combustions. Pour être sûr d'atteindre le bon état des cours d'eau pour ces HAP, il faudrait interdire les véhicules et les chaudières. Le SDAGE, au vu des débats actuels, ne paraît pas légitime pour mettre en œuvre des actions qui ne sont pas du tout du domaine de l'eau.
A l'inverse, comme indiqué dans le projet de délibération en recommandation, il est important pour le Comité de Bassin de connaître les polluants qui arrivent dans l'eau. Il est donc proposé dans le projet de délibération que le Comité de Bassin (et donc l'Agence de l'Eau) puisse s'associer avec les experts de l'air et des déchets, dont ATMO, pour connaître les polluants de l'air qui pourraient arriver dans l'eau. Le Comité de Bassin est légitime sur le volet connaissance mais pas encore aujourd'hui sur les actions en matière de déchets et de qualité de l'air (contrairement au plan climat air énergie).

Monsieur PATRIS remercie Monsieur THIBAULT pour cette recommandation introduite dans le projet de délibération et pour la dynamique qu'il met en place *(« Le Comité de Bassin précise qu'il ne prévoira pas de dispositions sur la qualité de l'eau dans son SDAGE 2016-2021 final, mais qu'il s'associera à l'identification des pollutions des eaux en provenance de la pollution atmosphérique»)*.

Il fait remarquer que l'eutrophisation est aussi un problème à l'origine de pollution de l'air. Il indique que l'idéal serait de supprimer les véhicules mais aussi les bateaux. Il rappelle que les rejets des bateaux sont beaucoup moins contrôlables et contrôlés que les véhicules terrestres.

Monsieur LENGLET souligne que le plan d'action pour le milieu marin s'inscrit dans une démarche logique de planification. Les outils à disposition se déclinent à partir des directives européennes.
Outre les SAGE déclinés des SDAGE, les stratégies locales de la direction inondation avec les PGRI, il existe désormais le plan d'action pour le milieu marin décliné de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.
Monsieur LENGLET confirme qu'il faut mettre en place une gouvernance qui ne dissocie pas les politiques littorales par rapport aux politiques de l'intérieur. L'ensemble des actions qui sont menées et les comportements dans l'intérieur des territoires interfèrent sur ce qui se passe au niveau du littoral. Le trait de côte peut faire l'objet d'une approche particulière tout en s'inscrivant dans une démarche mutualisée et doit s'organiser à l'échelle d'un territoire cohérent représenté par les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin.
Monsieur FLAJOLET confirme qu'il convient de mesurer à la fois les risques et les chances que représente l'écriture des textes de la loi MAPTAM (avec la GEMAPI) et de la loi NOTRe sur les responsabilités partagées et sur les interactions entre la façade maritime et l'arrière pays. Le Préfet Coordonnateur de Bassin est un des garants de ces cohésions et cohérences.

Madame BAZIN souligne que la pollution atmosphérique et le changement climatique sont liés. Or, le changement climatique va interférer et interfère déjà beaucoup sur les phénomènes météorologiques. Les gaz polluants contribuent à l'effet de serre. La grande difficulté d'une approche globale est d'obtenir un recul suffisant sur cette complexité. Météo France est persuadé de l'aggravation des choses.
Madame BAZIN demande ce qui sera mis en œuvre concrètement dans le programme pour mobiliser les scolaires, futurs décideurs et citoyens, dans une démarche très complète et complexe.

Monsieur FLAJOLET explique qu'il propose une modification du projet de délibération concernant la recommandation sur la qualité de l'air en ajoutant à « *qu'il s'associera à l'identification des pollutions des eaux en provenance de la pollution atmosphérique* », « ***et auto-saisira les autres autorités en cas de besoin*** ». Cette précision a pour but de montrer le dynamisme du Comité de Bassin prenant conscience de l'ensemble des événements.
Monsieur FLAJOLET souligne qu'il manque une interface entre les conclusions de recherches de l'IFREMER et le fait de déboucher sur des activités économiques. La problématique est de définir comment un déchet ou par exemple une plante abattue, peut devenir demain une chance économique, environnementale ou médicinale.
Monsieur HITIER souligne que la remarque ne s'applique pas uniquement à l'IFREMER seul mais à la recherche en général et donc à l'ensemble des acteurs de recherche.

Monsieur BARBIER souhaite compléter les propos de Madame BAZIN. Il confirme que l'eau réceptionne des pollutions d'origines aqueuses ou atmosphériques. L'impact du réchauffement climatique est grand. Il souligne qu'il est de la responsabilité du Comité de Bassin de proposer dans les recommandations ou les réserves de la délibération un élément précis sur ce sujet.
Il évoque 4 raisons :

- L'évolution du trait de côte qui dépendra beaucoup du niveau marin. Il rappelle que l'évolution du trait de côte, en tant qu'interface, a un impact entre le milieu terrestre et le milieu marin.
- Il n'est pas actuellement possible individuellement ou collectivement de faire les efforts qui s'imposent pour qu'à l'horizon 2050 ou 2100, la consommation des taux de carbone soit responsable. Le CO2 stocké par les océans est en train de modifier beaucoup de paramètres, dont la biodiversité, la masse des océans et va impacter lourdement demain les populations,
- L'immobilisme actuel contre le réchauffement climatique. De grandes actions seraient possibles mais nécessitent un changement tellement radical de la société que personne n'a envie de les faire.
- L'impact sur les espèces. Les poissons sont en train de muter et les mesures prises ne sont pas adaptées.

Chaque avis pris par le Comité de Bassin doit prendre en compte l'impact sur le réchauffement climatique et la consommation carbonée.

En réponse à Monsieur FLAJOLET, Monsieur BARBIER précise que la formulation de la délibération sur le sujet pourrait s'inspirer des points du dernier Conseil d'Administration sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique. Chaque mot doit être pesé.

Monsieur THIBAULT confirme que le changement climatique est un élément majeur et qu'il est pris en compte dans le projet de plan d'action milieu marin. Il indique qu'il peut être indiqué dans les recommandations que « l'impact du changement climatique devra faire l'objet d'une attention spécifique ». Chacun est conscient de ce sujet difficile à traduire en aspects concrets, pragmatiques et opérationnels.

Monsieur COUPU rappelle que la démarche est nouvelle et qu'il n'est pas possible de régler dans le détail tous les problèmes qui peuvent se poser dans cette première phase. Cette problématique pourra être reprise assez facilement et de manière mieux paramétrée lorsqu'il faudra revenir sur l'élaboration du second cycle du plan d'action pour le milieu marin. Cette élaboration du second cycle pour le milieu marin va venir assez rapidement puisque les travaux vont commencer en 2017. La Conférence de Paris sur le climat se sera tenue et des dispositions pourront être reprises dans le plan. Il indique que le Comité de Bassin peut en effet malgré tout souligner ce sujet dans les recommandations de sa délibération d'avis.

Monsieur FLAJOLET et Monsieur THIBAULT proposent la modification du projet de délibération du Comité de Bassin : 1er paragraphe ... « *et des évolutions climatiques* » après la 1ère recommandation, ajout de *« l'impact du changement climatique devra faire l'objet d'une attention spécifique et particulière »*.

Madame BAZIN tient à souligner l'urgence de la situation au regard du changement climatique. Elle rappelle que les chercheurs au niveau de météo France et au niveau international sont persuadés que les phénomènes de dérèglement vont se précipiter et seront de plus en plus fréquents et de plus en plus forts. Elle souligne que le Comité de Bassin a un rôle fondamental et doit souligner la prise en compte de cette accélération du phénomène. La préoccupation doit être présente dans toutes les réflexions.

Monsieur FLAJOLET explique partager le message d'alerte de Madame BAZIN. Il propose d'ajouter dans le texte d'introduction de la délibération après *« Ce bon état écologique du milieu marin tient compte de l'exercice d'activités humaines en mer ou à terre ayant un impact sur le milieu... <u>et des évolutions climatiques</u> »*.

Monsieur BARBIER indique que la prise en compte du changement climatique doit apparaître également dans les recommandations de la délibération en 2ème axe.

Monsieur THIBAULT rappelle à Madame BAZIN que lorsque le Comité de Bassin votera sur le SDAGE, il sera face à une quarantaine de mesures liées au changement climatique. La préoccupation est bien prise en compte par l'agence, en instance et par le groupe de travail milieux marins.

Il reprend les propositions d'évolution du projet de délibération :

1) Dans le texte d'introduction (1er paragraphe) ajout de « ... ***et des évolutions climatiques*** »,

2) Après la 1ère recommandation, ajout de ***« l'impact du changement climatique devra faire l'objet d'une attention spécifique et particulière »***,

3) Avant dernière recommandation ajout après « *Le comité de bassin précise qu'il ne prévoira pas de dispositions sur la qualité de l'air dans son SDAGE 2016-2021 final, mais qu'il s'associera à l'identification des pollutions des eaux en provenance de la pollution atmosphérique... »* de *« ...**et qu'il saisira en cas de besoin les autres autorités** »*,

4) Avant dernière réserve : *corriger : « mieux identifi<u>és</u> »*.

Monsieur FLAJOLET procède au vote à main levée de la délibération d'avis du Comité de Bassin sur le projet de programme de mesures pour le milieu marin prenant en compte les demandes de modifications.

La délibération « AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME DE MESURES POUR LE MILIEU MARIN »

n°15-B-001

Est adoptée selon le décompte suivant :

64 inscrits, 44 Présents, 9 Mandats, 53 Votants,
1 Abstention (Mr MONTASSINE),
0 Contre,
52 Pour.

Moyennant les modifications de rédaction suivantes : 1er paragraphe, en texte d'introduction : ... « ***et des évolutions climatiques*** », après la 1ère recommandation, ajout de ***« l'impact du changement climatique devra faire l'objet d'une attention spécifique et particulière »***, avant dernière recommandation ajout de ***« ...et qu'il saisira en cas de besoin les autres autorités »***, avant dernière réserve : ***corriger : « mieux identifiés ».***

3 - AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE PREVISION DES CRUES (SDPC)

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT explique que le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Artois-Picardie révisé est présenté par Madame GAFFET de la DREAL. Il lui laisse la parole.

Madame GAFFET présente le point en référence aux documents du dossier de séance.

Monsieur FLAJOLET demande si les membres du Comité de Bassin veulent s'exprimer sur le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Artois-Picardie révisé.

Débat du Comité de Bassin sur le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Artois-Picardie révisé :

Monsieur SCHEPMAN s'étonne que cet outil d'aide à la décision n'évoque pas les polders des watergangs et l'Yser, fleuve transfrontalier géré avec les autorités belges et flamandes, secteurs pour lesquels il est important d'être plus vigilants en raison de nombreuses crues.

Madame GAFFET explique que le delta de l'Aa a fait l'objet de nombreuses discussions notamment avec les Voies Navigables de France. Ce sujet a été repris au dossier dans les extensions potentielles du réseau surveillé mais il n'a pas été priorisé dans le délai de 10 ans du SDPC présenté. Des informations complémentaires sont nécessaires sur le delta de l'Aa car il s'agit d'un secteur assez complexe à étudier pour faire de la prévision. Il fallait avoir des informations suffisantes pour évaluer les apports qui arrivent dans les différents canaux des watergangs. Pour cela, il faut une instrumentation adaptée avant de pouvoir mettre en place un dispositif de prévision. Des préalables sont nécessaires avant de pouvoir étudier et mettre en place un dispositif opérationnel.

Monsieur SCHEPMAN accepte les explications de Madame GAFFET.

Monsieur LENGLET indique que l'AMEVA apprécie que ses remarques aient été prises en compte et souligne la qualité des réponses apportées par courrier.

Monsieur FLAJOLET évoque la modification du précédent SDPC (page 35) : concernant les systèmes d'alerte locaux qu'ont pu mettre en place, *« sous leur responsabilité et pour leurs besoins*

OT

propres, certaines collectivités territoriales ou leurs groupements du bassin » afin de surveiller les crues de certains cours d'eau.
Il indique qu'il préférerait une rédaction qui soulignerait que les systèmes d'alerte locaux ont pu être mis en place *« par des collectivités territoriales et leurs groupements de bassin afin d'affiner les apports de connaissance permettant à l'Etat de prendre des décisions éclairées »*.
Il indique pour illustrer sa demande de modification que le SYMSAGEL avait mis en place plus de 20 qualimètres à des lieux significatifs en partenariat avec l'Etat afin d'affiner la connaissance et de pouvoir donner au plus juste les éléments nécessaires à la décision en cas d'alerte. Ce système fonctionne parfaitement.
Il rappelle comme le souligne Monsieur le Préfet que l'Etat est garant par rapport à la sécurité, les collectivités sont gérantes éclairées sur les décisions. Il indique que le texte proposé dans le SDPC ne traduit pas cette situation.

Madame GAFFET confirme que la formulation concernant les systèmes d'alerte locaux peut être modifiée.

Monsieur FLAJOLET procède au vote à main levée de la délibération d'avis du Comité de Bassin sur le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Artois-Picardie révisé.

La délibération « AVIS DU COMITE DE BASSIN SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE PREVISION DES CRUES (SDPC) »

n°15-B-002

Est adoptée à l'unanimité selon le décompte suivant :

64 inscrits, 44 Présents, 9 Mandats, 53 Votants,
0 Abstention,
0 Contre,
53 Pour.

Moyennant la modification de rédaction suivante : en page 35 du document SDPC : « *Les collectivités ou leurs groupements peuvent, sous leur responsabilité et pour leurs besoins propres, mettre en place des dispositifs de surveillance sur les cours d'eau constituant un enjeu essentiellement local au regard du risque d'inondation* » *à remplacer* par ***« Les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent mettre en place des dispositifs de surveillance sur des cours d'eau, sous leur responsabilité, pour affiner la connaissance et permettre à l'Etat et aux maires de prendre des décisions éclairées ».***

Départ de Monsieur LESAFFRE (10h40).

POINTS D'INFORMATION

4 - CONTEXTE ET ENJEUX DE LA REVISION A MI-PARCOURS DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT.

Monsieur THIBAULT explique que le point d'information sur la révision à mi-parcours du Xème Programme d'Intervention est présenté par Monsieur MARIEN. Il lui laisse la parole.
Il précise que le programme d'intervention de l'agence sera révisé à l'échéance de septembre et d'octobre 2015. Cette révision portera notamment sur les taux de redevances.

Monsieur MARIEN présente sur la base des documents du dossier de séance la méthode de travail validée en Conseil d'Administration.

Il présente particulièrement l'évaluation actuelle des assiettes et recettes de redevances :

Secteur	Redevance	Montant pour l'année d'activité 2013 (en M€)		Ecart pour 2016-2018 sur prévision initiale	Commentaire
Industrie	Pollution	8	12	-1,5 M€/an	Situation de Tioxide (2 M€/an)
	Réseaux de collecte	1,6			
	Prélèvement	2,4	(8,2%)	-0,2 M€/an	
Domestiques (dont 15% d'activités économiques)	Pollution	67,2	124,4	+3 M€/an	Baisse des consommations d'eau ralentie à -1% /an
	Réseaux de collecte	39		+3 à +3,5 M€/an	
	Prélèvement	18,2	(84,8%)	+0 à + 0,5 M€/an	
Agriculteurs et autres acteurs	Pollutions diffuses	10	10,4	+ 2M€/an	Elargissement de l'assiette pour 2015 +3 à +4 M€ /an avec affectation en attente d'arbitrage national
	Prélèvement	0,4	(7%)		

Les services de l'Agence travaillent à approfondir cette évaluation sur la base des dernières données de 2014 qu'ils viennent de recevoir.

L'évaluation actuelle des recettes de redevances démontre en synthèse :

⇒ Des recettes prévisionnelles 2016-2018 ajustées à la hausse de +5 à +7 M€ /an,

⇒ + 3 M€/ an issus de la redevance pour pollutions diffuses dont l'affectation servira à soutenir les actions locales dans le bassin au titre de la lutte contre ces pollutions diffuses.

Selon l'examen actuel de la révision de programme, il est proposé :

- de ne pas envisager de refonte globale du Xème Programme, ni des taux de redevances votés en 2012

- un réexamen et un ajustement des délibérations avec notamment :
  - ⇒ la Politique d'aides industries et agricoles,
  - ⇒ l'ajustement des zonages d'intervention
  - ⇒ la répartition des dotations assainissement (PPC).

Monsieur FLAJOLET demande si les membres du Comité de Bassin veulent s'exprimer sur le point d'information de révision à mi-parcours du Xème Programme d'Intervention.

Débat du Comité de Bassin sur le point d'information sur la révision à mi-parcours du Xème Programme d'Intervention :

Monsieur DESBUQUOIS évoque la redevance appliquée aux produits phytosanitaires. Il souligne qu'elle est pour les agriculteurs très inflationniste. Il explique que dans un contexte global où chacun doit utiliser au mieux ses produits et qu'à chaque fois qu'il peut être évité d'en utiliser, cela est profitable pour la collectivité. La question est de savoir si cette taxation supplémentaire va revenir dans le monde agricole pour avoir un accompagnement à utiliser moins de produits phytosanitaires et être guidé vers la génétique pour avoir des molécules plus judicieuses pour tous ou si elle entrera dans une manne collective sans destination précise.

Monsieur THIBAULT explique que le niveau national a choisi de ne pas laisser la main au Comité de Bassin sur la fixation des taux de redevances agricoles, dont le sort est discuté chaque année au Parlement.
L'élargissement de la redevance décidé en 2014 relève de la loi de finances. Elle s'appliquera sur l'année d'activité 2015 et sera perçue à partir de 2016.
L'élargissement des assiettes et des taux de redevance avec le changement de catégories de certains produits entrainera des recettes substantielles en plus sur la redevance. La redevance au niveau de la France devrait passer de 110 millions d'euros par an à plus de 130 millions d'euros par an.
Sur l'année 2014, il est constaté, une fois connue l'évolution des taux de redevances, un effet stock avec une explosion des quantités d'achats de molécules qui vont changer de catégorie en 2015 (de l'ordre de 10 millions d'euros supplémentaires perçus cette année alors qu'il n'y avait pas de raison d'en acheter beaucoup plus en 2014).
Après le plan Ecophyto 1 avec 41 millions d'euros ciblés pour la France, un bilan du député Dominique Potier a montré que quantitativement les objectifs prévus n'étaient pas atteints (à savoir diviser par 2 la quantité de phytosanitaires utilisés d'ici 2018) avec une légère augmentation de la consommation de phytosanitaires depuis les 3 premières années au lieu d'une baisse sur cette base, il a été arbitré la nécessité d'une réorientation de politique.
Dans le bilan du plan Ecophyto, le député Potier a montré qu'il y avait pour la deuxième partie du plan un certain nombre de réorientations à faire en séparant bien ce qui relevait du niveau national et ce qui devait relever du niveau local.
Au niveau national, il a été approuvé par le Ministère que les 41 millions d'euros versés au niveau national pour le plan Ecophyto suffisaient à faire ce qui était voulu, à savoir des actions relevant du niveau national, dont la recherche et la connaissance (comprenant des actions sur la génétique).
Il a été arbitré concernant l'extension de recettes, que l'argent local doit rester au niveau local et doit servir à des actions qui permettent de diminuer l'utilisation de phytosanitaires. L'exploitation agricole doit être remise au cœur du système. Les agriculteurs sont ciblés directement à grande échelle pour les aider à changer leurs pratiques.
L'argent supplémentaire perçu (correspondant pour Artois-Picardie à environ 3 millions d'euros) aura donc bien pour vocation à aider les agriculteurs à changer de pratiques.

Monsieur DESBUQUOIS attire l'attention sur la manière de changer les pratiques des agriculteurs. Il explique qu'à chaque fois qu'un agriculteur est aidé pour changer de pulvérisateur et pour utiliser toutes les nouvelles technologies qui existent avec les satellites, la gestion des fonds de cuves est beaucoup plus faible voire quasi inexistante et la consommation de phytosanitaires diminue. Cette méthode est intéressante pour mieux utiliser les produits.

Monsieur THIBAULT explique que cette forme d'aide est déjà mise en place (via le PVE notamment).

Monsieur SIX évoque le niveau de redevance des ménages qui ne baisse pas alors que la diminution de leur consommation est moins forte que prévu.

Monsieur FLAJOLET souligne que si on le diminuait, le montant des interventions de l'agence baisserait également en proportion. Or, ceci ne serait pas pertinent au moment où une multitude de problèmes est à régler.

Monsieur RAOULT souligne la qualité de l'intervention de Monsieur MARIEN.
Il indique que son rapport lui parait cependant optimiste.
Monsieur RAOULT met en avant plusieurs remarques :

- La diminution de consommation d'eau par ménage a certes été moins forte que prévu, mais, dans le contexte social actuel, il se pourrait qu'elle continue.
- L'incertitude de l'évolution des aides à l'agriculture dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune. Des besoins financiers importants risquent de se faire sentir dans les mois et les années qui viennent.
- L'élargissement des compétences des agences de l'eau vers la biodiversité, comme semble le prévoir la loi NOTRe. Il faudra bien, si cela se confirme, mobiliser une ligne budgétaire supplémentaire.
- L'industrie n'atteint pas des niveaux très élevés et il faudra certainement faire un effort.

Monsieur RAOULT constate par ailleurs qu'il existe encore des besoins extrêmement importants et qu'il ne faut pas baisser la garde, bien au contraire. Il évoque les politiques Eaux Pluviales, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et autres actions préventives. L'évolution de la qualité des masses d'eau n'est pas dans un rythme suffisant d'amélioration.

Concernant le plan Ecophyto, Monsieur RAOULT se félicite de la décision de donner la manne supplémentaire au niveau local. Cependant, à la lecture du rapport du député Potier, Monsieur RAOULT souligne que l'objectif de diminution de consommation de produits phytosanitaires n'est pas atteint. Si demain, il y a une diminution des consommations, il y aura diminution des recettes. Il ne faudrait donc pas espérer que la consommation de produits phytosanitaires continue de se développer pour avoir des recettes supplémentaires. Il est à espérer une baisse de consommation pour le bien du milieu.
Les consommations de phytosanitaires sont liées aux aléas climatiques. En année chaude et humide, on consomme plus de produits phytosanitaires. Les aléas climatiques sont une donnée importante pour évaluer cette consommation.
Les niveaux de consommations de phytosanitaires dépendent également des natures de cultures. Monsieur RAOULT évoque pour illustrer son propos la mise en labours d'hectares en herbe. L'agriculteur va consommer bien plus de phytosanitaires que dans le système de cultures précédent. Selon les prix, les emblavements de pommes de terre ont diminué et par voie de conséquence la consommation de phytosanitaires sur les pommes de terre. Les évolutions de nature de cultures font que les consommations de phytosanitaires peuvent aussi évoluer à la hausse ou la baisse.
Ces données liées au travail des agriculteurs sont à considérer pour comprendre les résultats de consommation des phytosanitaires. Il faut continuer les efforts, en concertation avec les agriculteurs, mais certains paramètres sont peu maîtrisables.

Monsieur ROUSSEL souligne que l'évolution de la consommation des phytosanitaires est certes à observer de près dans le cadre du plan Ecophyto.
Cependant, il souligne que le programme a pris 1 an de retard étant donné son évolution (changement de la PAC, changement d'autorité de gestion du 2ème pilier de la PAC).
Même s'il se félicite que le supplément de redevances pollutions diffuses reste dans le bassin, Monsieur ROUSSEL souligne que le bassin a très peu de marges de manœuvre sur l'évolution et l'adaptation au 2ème pilier de la PAC aux spécificités locales. Les cahiers des charges sont nationaux et ne sont pas adaptés au bassin Artois-Picardie et il sera en conséquence difficile de dépenser astucieusement l'argent du 2ème pilier de la PAC. La réussite du Programme Eau et Agriculture dans le bassin Artois-Picardie prouve combien la subsidiarité pour l'adaptation des programmes est importante et il est dommage qu'une deuxième version n'ait pu être mise en place sur les cahiers des charges hormis pour une adaptation pour une MAE tournante.
Monsieur ROUSSEL indique que si le Comité de Bassin pouvait s'exprimer sur le sujet en demandant plus de subsidiarités sur les adaptations de cahiers des charges et sur le 2ème pilier, l'argent pourrait être dépensé plus efficacement dans le sens d'une vraie réduction des phytosanitaires.
Les résultats du PEA montrent une nette diminution des indices de fréquences de traitement dans les exploitations qui ont contractualisé. Les outils existent donc mais encore faut-il que l'Etat et l'Europe autorisent le bassin à les utiliser.

En réponse aux interventions de Monsieur RAOULT et de Monsieur ROUSSEL, Monsieur FLAJOLET propose à Monsieur THIBAULT de réaliser une petite note de synthèse des remarques émises pour que les commissions spécialisées puissent s'en saisir pour travailler à des propositions correctrices.

Monsieur BARBIER propose que sur le sujet du réchauffement climatique, un groupe de travail se réunisse pour faire des propositions concrètes dans le cadre du programme.
En réponse à Monsieur RAOULT, il explique que la Somme réfléchit sur les prairies, zones à enjeux pour les problèmes de ruissellement, de matières en suspension et de biodiversité. Une relance est faite auprès des ministères pour essayer d'avancer sur l'indemnité spéciale zones humides ou la classification d'un certain nombre d'espaces en zones à handicap. Si demain, on arrivait enfin à progresser sur ces territoires agricoles complexes et menacés, il faudrait aussi des moyens à mettre en place pour abonder avec la région sur des mesures compensatrices handicap naturel ou service rendu par l'agriculture sur le milieu sensible.

Monsieur THIBAULT précise que la Commission Permanente Programme, présidée par Monsieur RAOULT, examinera chaque sujet en détail. Les remarques exprimées démontrent que le sujet est maîtrisé par les membres du Comité de Bassin et que désormais il va falloir affiner l'ensemble. L'exercice est compliqué car le niveau national impose un plafond à ne pas dépasser. L'enjeu sera d'ajuster au plus près avec un arbitrage entre les différentes politiques à mener.

OT

Le principal exercice de la Commission Permanente Programme sera de recaler au réel pour savoir combien est et sera perçu.
Il est bien prévu, y compris pour les phytosanitaires, des baisses dans le futur. En parallèle, existe une expérimentation sur les certificats d'économie de phytosanitaires qui va se mettre en place et obligera l'ensemble de la filière à se poser des questions et à modifier le mode de fonctionnement pour baisser la consommation de phytosanitaires dans l'objectif de 20% de diminution dans quelques années.

Monsieur THIBAULT précise par ailleurs que la question de Monsieur BARBIER de mise en place d'un groupe de travail sur le sujet du réchauffement climatique sera étudiée.

En réponse à Monsieur ROUSSEL, Monsieur THIBAULT précise qu'il n'existe effectivement plus le Programme Eau et Agriculture pour le bassin mais il existe cependant une mesure spécifique avec la MAE tournante dont l'enjeu sera de démontrer son bon fonctionnement pour la faire évoluer dans le futur.

Monsieur POHER conseille à l'agence d'être très prudente sur la question de la biodiversité en discussion dans le cadre de la loi NOTRe. Les agences auraient plus de responsabilités en matière de biodiversité. Or, il commence à se poser la question du problème de financement de l'Agence Française de la Biodiversité. Monsieur POHER explique avoir entendu lors de commissions certaines personnes influentes proposer de prendre la taxe d'aménagement des départements et de reprendre encore de l'argent aux agences de l'eau. Monsieur POHER a répondu à ces personnes que les agences de l'eau payent déjà pour l'ONEMA et qu'un prélèvement supplémentaire pour l'Agence Française Biodiversité serait excessif pour elles devant par ailleurs respecter les directives cadres.

Monsieur FLAJOLET remercie Monsieur POHER pour son soutien dans ce combat difficile « où la lettre de commande de Madame la Ministre élargie au maximum les compétences des agences mais rétrécit au maximum leur portefeuille ».

Départs de Messieurs RAPIN, SERGENT, PATRIS, Madame DALEUX (11h35).

5 - RAPPORTS DE LA COUR DES COMPTES :
5.1 - SUR LES SIX AGENCES : « LES AGENCES DE L'EAU ET LA POLITIQUE DE L'EAU : UNE COHERENCE A RETROUVER »,
5.2 - SUR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EXERCICE 2007-2013

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT. Il souligne que les rapports de la Cour des Comptes impactent peu le fonctionnement de l'agence de l'eau Artois-Picardie.

Monsieur THIBAULT présente le point en référence aux éléments détaillés (documents et CD-rom) du dossier de séance.

Ces éléments ont été remis entièrement sous forme papier au dossier du Conseil d'Administration du 27 mars et partiellement dématérialisés au dossier de ce Comité de Bassin.

Ces éléments permettent aux membres des instances de mieux comprendre ce sujet très médiatisé.

Monsieur THIBAULT présente une synthèse de ces documents et évoque les éléments clés.

5.1 – RAPPORT SUR LES SIX AGENCES : « LES AGENCES DE L'EAU ET LA POLITIQUE DE L'EAU : UNE COHERENCE A RETROUVER »

Le rapport sur les six agences de l'eau relève :

- Une transparence insuffisante dans la gouvernance :

=> Publicité des aides sur Internet

Artois-Picardie publie la totalité des délibérations du conseil d'administration, de la commission permanente des interventions et des décisions du directeur sur son site internet, ce qui n'était pas le cas de toutes les agences jusqu'ici.

Monsieur THIBAULT précise que l'agence s'efforce par ailleurs d'améliorer le système de recherche dans les délibérations mises en ligne avec un outil de recherche par mots clés.

=> Charte de déontologie du conseil d'administration et des agents des agences de l'eau

Artois-Picardie a une charte de déontologie approuvée depuis bientôt 1 an.

Monsieur THIBAULT précise que la charte de déontologie s'attache aux conflits d'intérêt en matière d'attribution d'aides financières, ce qui concerne le conseil d'administration, la commission permanente des interventions et la commission permanente de l'action internationale et du développement durable. Les membres du Comité de Bassin ne sont donc pas directement concernés.

Il souligne le risque de passer le raisonnement à l'extrême car cela reviendrait à demander aux membres du Comité de Bassin de prouver leur incompétence dans le domaine de l'eau pour pouvoir avoir le droit de donner un avis sur un sujet eau. Or, le fonctionnement même des instances de bassin est de réunir des acteurs du monde de l'eau pour discuter des problèmes de l'eau. Il serait incohérent de convenir qu'il faut être incompétent dans le domaine de l'eau pour pouvoir donner son avis sur le monde de l'eau. Il faut donc trouver un juste milieu : ainsi, par exemple, un représentant de l'industrie ne doit pas participer au vote lorsqu'on attribue une aide à son industrie mais il reste légitime que ce dernier donne son avis sur l'action à mener pour le monde industriel en général dans le bassin. La situation est similaire pour tout autre administrateur.

La charte de déontologie du Conseil d'Administration précise ce principe : les administrateurs sont tous légitimes à parler du monde de l'eau justement parce qu'ils sont en interaction avec le monde de l'eau et lorsqu'un dossier particulier les concerne, ils ne doivent pas prendre part au vote. Ce fonctionnement mis en place depuis septembre 2014 marche très bien.

=> Réforme de la composition des comités de bassin et insertion d'un régime d'incompatibilité pour les membres du conseil d'administration

Ces éléments sont insérés dans le projet de Loi sur la Biodiversité, en cours d'examen au Parlement.

Monsieur THIBAULT explique qu'il est considéré qu'il n'y a pas assez de représentants de l'Etat et de représentants d'associations de consommateurs d'eau et de protection de l'environnement mais trop d'industriels et d'agriculteurs dans les comités de bassin. Le projet de Loi sur la Biodiversité comporte un article sur l'évolution de la gouvernance du Comité de Bassin. Monsieur THIBAULT estime que la rédaction de l'article sera revue. Il est proposé au Comité de Bassin de séparer le collège des usagers en deux collèges : 1 collège activités économiques et 1 collège activités non économiques. Cependant, ceci a été traduit dans le Conseil d'Administration par l'augmentation du nombre d'industriels et d'agriculteurs, d'associations de protection de l'environnement et de consommateurs face à une diminution du

nombre de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, ce qui va à l'encontre de la volonté des députés ayant proposé l'amendement.
Il n'en reste pas moins, selon Monsieur THIBAULT, qu'il existe un réel sujet de répartition des représentations au sein des instances du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration tout en prenant en compte l'élargissement prévu des missions des agences de l'eau à la mer et à la biodiversité.

- Renforcer la convergence des modalités des politiques d'intervention des agences

Les agences sont sur ce sujet fondamentalement en désaccord avec la cour des comptes. La cour des comptes voudrait une recentralisation du système incompatible avec l'esprit même de la gouvernance par bassin. Chaque bassin s'adapte aux conditions de son territoire (inclus dans la loi sur l'eau de 1964). Les agences ont répondu sur ce sujet mais le désaccord persiste.

Monsieur THIBAULT précise que les 10èmes programmes des agences visent à être particulièrement vigilants à être homogènes sur les directives nationales et internationales comme la mise aux normes des stations d'épuration, tout en continuant à s'adapter aux spécificités locales.

- Un Déséquilibre dans l'application du principe pollueur-payeur :

Ce sujet a été largement repris dans les médias.
Les éléments avancés par la cour des comptes :

*** Les usagers domestiques supportent l'essentiel de l'effort financier, au-delà de leur part relative de pollution réelle**

15 à 25% des usagers domestiques et assimilés ne sont pas des usagers domestiques (c'est le cas des petits industriels qui ne sont pas des redevables directs, artisans, administrations, hôpitaux...). Concernant Artois-Picardie, les activités économiques sont contributeurs nets en termes de redevances par rapport aux subventions qu'elles reçoivent.

*** Les industriels ont vu leurs redevances baisser depuis la LEMA en 2006**

La prise en compte des pollutions industrielles est désormais établie sur la moyenne de pollution annuelle rejetée au milieu naturel. Il convient aussi malheureusement de noter la cessation d'activité d'un nombre important d'entreprises ce qui a aussi un impact sur les redevances.

*** Les redevances payées par les agriculteurs sont peu incitatives, et ne visent pas les pollutions azotées**

Il n'existe effectivement pas de redevance sur les nitrates. Cela relève de la loi. A l'inverse, depuis la LEMA, la redevance sur les phytosanitaires a sérieusement augmenté (passant de 0 à 130 millions d'euros).

5.2 – RAPPORT SUR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EXERCICE 2007-2013

Le rapport spécifique sur l'Agence de l'Eau Artois-Picardie *(voir le 4 pages du dossier de séance)* est satisfaisant puisque que la cour des comptes mentionne des points positifs alors qu'elle a normalement pour habitude en général de ne souligner que les points négatifs. Monsieur THIBAULT cite les points positifs mentionnés par la cour des comptes :

- Concernant les interventions de l'agence de l'eau, la cour des comptes a souligné le système de programmes pluriannuels concertés (PPC) avec les collectivités, propre à Artois-Picardie. Ce système a été reconnu par la cour des comptes comme un véritable outil de programmation financière débouchant sur des taux d'engagements entre 90 et 99% des autorisations de programme, meilleur taux des 6 agences de l'eau.

- La cour des comptes reconnaît également une mise en œuvre rigoureuse des conventions, limitant l'effet de guichets ouverts reproché à d'autres agences.

- Concernant la planification (programmes de mesures et SDAGE), la cour des comptes souligne : « Bien qu'élaboré par les services de l'Etat, le Programme de mesures a fait également l'objet d'une concertation approfondie. »
  « Celui-ci [*le rapportage du SDAGE et du PDM en 2010*] a été jugé satisfaisant par la Commission Européenne ».

- Concernant le programme d'intervention, la cour des comptes a souligné que « Le 10ème programme est donc construit ou adapté à l'aune de l'examen à mi-parcours du SDAGE et du PDM associé. »
  « L'agence dispose des outils adéquats pour suivre l'exécution du programme et de son contrat d'objectifs. Le dispositif assez complexe à lire a été simplifié pour le 10ème programme. »
  « Le contrôle de gestion est une fonction parfaitement maîtrisée par l'agence de l'eau Artois-Picardie. »
  « La gestion analytique mise en place par l'agence est mature »
  La cour des comptes a été impressionnée par les taux de réalisations de l'agence (entre 98 et 99 % sur l'engagement des autorisations de programme et au-dessus de 96% sur les paiements réellement effectués).

- Les redevances sont jugées par la cour des comptes « bien gérées » par l'agence de l'eau.

- La cour des comptes souligne également que « Les prévisions budgétaires sont plutôt fiables et sincères au regard de l'exécution présentée en compte financier »
  « L'agence assure un pilotage précis de sa trésorerie en prenant des mesures adaptées à ses besoins ».

- Concernant la commande publique, la cour des comptes considère que cette fonction « est bien maîtrisée ».

Monsieur THIBAULT souligne que les membres des instances disposent ainsi d'éléments concrets justifiant de la bonne gestion des agences de l'eau, et notamment d'Artois-Picardie.
Il rappelle les sujets d'actualité sur lesquels il faut avancer : la gouvernance et l'élargissement des missions avec leur déclinaison au niveau local dans le futur.

Monsieur FLAJOLET demande si les membres du Comité de Bassin veulent s'exprimer sur le point d'information sur les rapports de la cour des comptes.

Débat du Comité de Bassin sur le point d'information sur les rapports de la cour des comptes :

Monsieur FLAJOLET retient des propos de Monsieur THIBAULT l'essentiel de la problématique future : Que va-t-on devenir demain ? Quelles seront nos missions et comment les évaluer ?
Il propose que pour le Comité de Bassin du 10 juillet 2015 soit inscrite à l'ordre du jour une réflexion du président du Comité de Bassin pour nourrir le débat national qui est en train de commencer. Il considère qu'en l'état actuel, il est important pour survivre que les agences se positionnent sur les missions nouvelles en partenariat avec d'autres institutions. Il lui faudra pour se faire les moyens réels pour assumer ces missions. C'est sur cette question des moyens qu'il convient d'alerter le législateur.

Monsieur FLAJOLET tient par ailleurs au nom des membres des instances d'Artois-Picardie, à féliciter et remercier l'agence de l'eau pour sa bonne gestion soulignée par la cour des comptes. Il souligne que le rapport de la cour des comptes montre que l'agence de l'eau Artois-Picardie a su mesurer de façon à la fois ponctuelle et stratégique les enjeux du bassin dans un territoire au contexte très difficile et complexe avec un passif important.
Les nouvelles missions sont enthousiasmantes même si elles inquiètent légitimement le personnel pour lequel il est important de construire un climat serein.

Monsieur SCHEPMAN évoque le 4 pages présenté dans le dossier. Il demande ce que signifie l'axe d'amélioration mis en valeur pour les ressources humaines, en dernière page : « La cour s'interroge

OT

sur la pertinence de conserver, en l'état, un tel statut [des personnels], coûteux et qui n'a pas atteint l'objectif censé le justifier ».
Il rappelle que les personnels des agences ont manifesté leur inquiétude par un mouvement de grève il y a quelques jours et qu'il faut être attentif aux réponses à leur apporter.

Monsieur THIBAULT explique que la cour des comptes considère que les agences de l'eau ne devraient pas avoir de statut particulier des agents et qu'ils devraient être des fonctionnaires. Elle demande l'extinction de ce statut et le recrutement de fonctionnaires comme dans les autres services d'Etat.

Concernant l'expression « et qui n'a pas atteint l'objectif censé le justifier », **Monsieur FLAJOLET** explique que ce langage hermétique de la cour des comptes est difficile à expliquer. La demande d'explication de Monsieur SCHEPMAN devrait être transmise par écrit au rapporteur.

Monsieur SIX explique que l'UFC Que Choisir a reçu le rapport de la cour des comptes d'une manière assez favorable en constatant que celle-ci avait un discours similaire à l'association à savoir que le principe pollueur payeur n'était pas toujours bien respecté et au vu de ses remarques sur la gouvernance.
Il souligne qu'à partir du moment où on va évoluer vers une agence de l'eau et de la biodiversité, le principe même des redevances payées par les particuliers peut être remis en cause.
Il ajoute qu'il existe 3 représentants des consommateurs d'eau au Comité de Bassin Artois-Picardie et qu'il déplore le manque de présences de ces deux homologues. Il indique que cette situation est dommage d'autant plus qu'UFC Que Choisir avait proposé 3 candidats.

Monsieur FLAJOLET souligne que l'évolution des missions des agences telle que l'Etat le demande amène une réflexion à tous les niveaux sur la nature des redevances et sur le sens réel de ce que veut dire aujourd'hui « l'eau paye l'eau ». Une nouvelle logique est en train de s'installer progressivement, sur laquelle il existe des inquiétudes quant au financement, des espérances quant aux missions partenariales qui peuvent s'ouvrir pour avoir une vision globale et des activités ponctuelles çà et là en fonction des problématiques identifiées. Le nombre et les thématiques des commissions vont devoir sans aucun doute évoluer. Il sera important pour les élus d'être très présents au niveau national pour faire en sorte que les textes qui sortent des cabinets ministériels correspondent aux volontés politiques.

Monsieur RAOULT se félicite de la bonne gestion de l'agence de l'eau Artois-Picardie. Il regrette la réaction caricaturale des médias au lendemain de la publication du rapport.
Il explique avoir assisté à un exposé de magistrats dans le cadre du cercle français de l'eau dont il a détecté une philosophie très jacobine ayant du mal à accepter que des taux de redevances puissent être différents d'un bassin à l'autre.
Il faut donc être vigilant à ce que derrière cette expression il n'y ait pas une volonté de recentraliser, alors que le problème de l'eau est lié à des milieux naturels hydrogéologiques différents et des occupations du sol différentes. Les politiques doivent être vigilants sur la façon de gérer leurs problèmes au niveau de chaque agence en fonction des réalités de terrain.

6 - CONTRIBUTION DU PARLEMENT DES JEUNES POUR L'EAU A LA CONSULTATION DU PUBLIC 2015 « QUEL AVENIR POUR L'EAU, COMMENT ABORDER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS NOTRE REGION ?

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT. **Monsieur THIBAULT** explique que ce point a été transmis à l'ensemble des membres du comité de bassin par courrier électronique.

Une présentation particulière des jeunes parlementaires pour l'eau sera à l'ordre du jour du comité de bassin du 10 juillet 2015 sur le thème de la préparation de la COP 21.

Monsieur FLAJOLET propose que ce point soit dans les premiers abordés à l'ordre du jour de la séance du 10 juillet.

7 - NOTE DE PRESENTATION DE LA CONFERENCE PERMANENTE DES EPANDAGES

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT. **Monsieur THIBAULT** rappelle que le Comité de Bassin du 4 juillet 2014 devait élire les membres de la Conférence Permanente des Epandages.
Or, un débat a eu lieu sur la bonne configuration de cette conférence. L'idée aujourd'hui est qu'étant donné le périmètre large de cette conférence (103 membres), il est difficile de la réunir dans de bonnes conditions et sur des sujets qui n'ont plus la même teneur qu'au moment où elle a été créée.
Il rappelle que la conférence a été créée au moment des problèmes sur les plans d'épandages avec un certain nombre d'industriels qui voulaient interdire les épandages. Il avait alors fallu créer un groupe de travail très élargi pour apaiser les discussions et construire de la doctrine.
Depuis, la doctrine a été écrite et la conférence n'a pas pu être réunie depuis 2010. Il serait utile aujourd'hui de la réunir à nouveau sur une base plus restreinte de 30 à 40 membres. Les services de l'Etat préparent une proposition dans ce sens qui sera présentée au comité de bassin du 10 juillet 2015.

Monsieur FLAJOLET demande si les membres du Comité de Bassin veulent s'exprimer sur le point d'information sur la Conférence Permanente des Epandages.

Débat du Comité de Bassin sur le point d'information sur la Conférence Permanente des Epandages :

Monsieur ROUSSEL insiste sur l'urgence de réunir à nouveau la Conférence Permanente des Epandages. Outre les sujets évoqués dans la note de présentation en page 2, il souligne qu'elle sera l'occasion de déboucher sur d'autres sujets bloqués depuis quelques années. Il évoque notamment :

- la surveillance des épandages provenant de pays frontaliers et la cohérence entre les exigences belges et françaises,
- la cohérence entre la doctrine épandages et d'autres réglementations sorties depuis qui vont générer des impossibilités d'épandage à certains endroits.

Même si les SATEGE ont travaillé et ont des propositions techniques à faire, il faut que la Conférence les valide au niveau du bassin.

Monsieur THIBAULT confirme que l'objectif est bien de réunir à nouveau la Conférence Permanente des Epandages. Il rappelle que le Préfet Coordonnateur de Bassin a écrit au Ministre sur les évolutions nécessaires de doctrine. Le positionnement est attendu avec impatience notamment sur les mélanges de boues, la méthanisation et sur les transferts de boues transfrontaliers. Il s'agit de sujets sur lesquels il faut évoluer aujourd'hui avec une nouvelle doctrine de bassin.

Monsieur RAOULT souligne que le débat sur les épandages est en effet important car difficile.
Il évoque la première phrase de la note de présentation dont il cite un extrait : « ... *le recyclage en agriculture des effluents urbains...* ». Il souligne l'erreur d'associer le mot « *urbains* » au mot « *effluents* » en rappelant qu'il n'existe pas que des effluents urbains mais aussi des effluents ruraux.
Son syndicat compte ainsi 130 stations d'épuration comprenant des communes de moins de 2000 habitants et traitant des effluents. Le problème des épandages est difficile étant donnée l'évolution de la réglementation. Il évoque le surcoût sur la facture d'eau si demain le mélange des boues est interdit ainsi que l'épandage en milieu agricole avec une répercussion sur les stations d'incinération.
Les problèmes doivent être analysés sereinement en se rappelant que les stations d'épuration sont rurales et urbaines.

8 - INFORMATION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN SUR LA DESIGNATION COMPLETE DES 9 MEMBRES HORS COMITE DE BASSIN DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT. **Monsieur THIBAULT** explique que la composition du collège des représentants hors comité de bassin de la Commission Permanente de du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification est désormais complète, après l'arrêté du 12 décembre 2014 du Préfet de Région Coordonnateur de Bassin.

Cet arrêté désigne les 4 représentants de Protection de la Nature complétant le collège des 9 membres Hors Comité de Bassin de la CPMNAP :

Associations agréées de protection de la nature, désignées par le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet Coordonnateur de Bassin le 12 décembre 2014	**MARIETTE Michel** Représentant l'Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandres Artois (**ADELFA**) en tant que Vice-Président
	HERBO Gustave Représentant le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (**MNLE**) en tant que Président du MNLE Sensée Scarpe Artois Douaisis
	WATTEZ Céline Représentant l'association **Lestrem Nature** en tant que Chargée de mission au sein de l'association
	COUTEAUX Clémentine Représentant le **Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie** en tant que Responsable antenne Somme

9 - PROJETS DE PROCES-VERBAUX
9.1 - COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE DU 13 MARS 2015
9.2 - COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION DU 27 MARS 2015

Monsieur FLAJOLET donne la parole à Monsieur THIBAULT. **Monsieur THIBAULT** explique que les projets de procès-verbaux ont été transmis à l'ensemble des membres du comité de bassin par courrier électronique. Ils ne font pas l'objet de présentation particulière.

DIVERS

Monsieur FLAJOLET, avant de clore la séance, demande si d'autres sujets sont à aborder par les membres du Comité de Bassin.

Madame BAZIN évoque la politique d'éducation à l'eau.
Elle regrette les non-sens exprimés par la presse sur les questions de l'eau, celle-ci cherchant à tout prix le scoop.
Elle admire le travail du Comité de Bassin et de l'agence et pose la question de la réflexion à mener pour que l'information arrive plus efficacement au grand public et aux élus.
Madame BAZIN évoque par ailleurs le sujet de l'école pour lequel il faut trouver les bonnes personnes relais pour porter cette politique de l'eau auprès des futurs citoyens et décideurs que sont les jeunes scolaires. Elle souligne que le développement durable est maintenant dans les programmes scolaires de la 5ème à la 2nde.

Monsieur THIBAULT explique que l'agence de l'eau Artois-Picardie développe une politique d'éducation à l'environnement et envers la jeunesse très forte depuis longtemps. L'agence de l'eau Artois-Picardie a été le premier bassin à créer des parlements de jeunes pour l'eau qui fonctionnent remarquablement bien (Parlement des Jeunes pour l'Eau du Bassin Artois-Picardie, Parlement des Jeunes pour l'Eau de l'Escaut, Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau).

Par ailleurs, l'agence développe une politique d'éducation à l'environnement avec des actions sur lesquelles travaillent une chargée de mission de l'agence et un professeur détaché de l'éducation nationale à mi-temps à l'agence. Ils travaillent sur la création de documents pédagogiques qui, avec la réforme du collège, vont servir aux professeurs pour évoquer les grands et petits cycles de l'eau au travers des matières que sont les mathématiques, les sciences naturelles, la géographie, les sciences physiques.

Madame BAZIN souligne que sa réflexion porte sur la méthode qui permettrait à une plus grande diffusion de l'information sur l'eau. Elle explique qu'elle connaît le travail important et novateur de l'agence de l'eau et précise qu'elle était pour sa part à l'origine des classes d'eau grâce à l'agence. Son souci se porte sur la portée de l'action vers les milliers d'élèves et d'enseignants et la façon de les aider à faire un cours qui corresponde au territoire. Comment arriver à une généralisation plus approfondie de cette éducation et l'apporter efficacement dans les établissements scolaires ? Les outils pédagogiques sont bruts et extraordinaires à exploiter.

Monsieur FLAJOLET remercie Madame BAZIN pour son message d'espérance et de propositions. Il souligne que les Commissions Locales de l'Eau du bassin pourraient participer au relais auprès des élus locaux. Il propose également au Préfet Coordonnateur de Bassin que dans les CDCI qui vont bientôt s'occuper de la globalisation des services d'eau potable, soit mis en place un volet pédagogique d'information, comme cela existe au sein de l'agence de l'eau.

Monsieur SCHEPMAN évoque sa participation au dernier Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau. Il insiste sur le fait qu'il y avait parmi les membres, l'ex-Président du PMJE et le représentant de la France. Il précise que les jeunes ont participé à une dizaine d'ateliers et se sont fort investis. La France a été parfaitement représentée.

Monsieur FLAJOLET invite Monsieur le Préfet Coordonnateur de Bassin à quelques mots de conclusion.

Monsieur CORDET explique qu'il se réjouit d'avoir participé à ce Comité de Bassin. Il souligne qu'il est réconfortant de constater que le comité est un lieu de propositions nombreuses sur des sujets divers et que l'agence de l'eau Artois-Picardie, structure originale, a une gestion aussi exemplaire.

Il appelle à la prudence face à l'excès de complexité car il rappelle qu'il existe déjà une diversité de procédures et de structures à gérer telle que parfois la bonne coordination est difficile à assurer.
Il retient 3 mots à mettre en œuvre dans les travaux des mois à venir : Articulation, Anticipation, Adaptation.
Articulation car il y a nécessité d'articuler ensemble plus efficacement et à un échelon plus global les différents schémas à appliquer (schéma européen avec le Plan d'Action pour le Milieu Marin, schémas nationaux et régionaux avec les RCAE, PPA, SDAGE...).
Anticipation car l'avenir est la clé du comité et de l'action pour l'eau en assurant aux jeunes les connaissances et la capacité de réflexion et de décision demain.

CT

Il souligne que seront associées dans ce cadre les structures de l'éducation nationale, les rectorats et les grands rectorats avec la compétence très grande de l'ensemble des enseignants et des administrateurs de l'éducation nationale.
Adaptation car nous avons une nécessité collective d'adaptation permanente comme nous y conduit le législateur face à la mise en œuvre de différentes lois (loi NOTRe, loi MAPTAM, loi sur la biodiversité). Toutes ces dispositions vont devoir s'agencer et s'articuler pour nous permettre de mieux fonctionner.
Il y aura également nécessité d'adaptation sur l'utilisation des fonds mis à disposition (fonds européens, changement de gestion entre le Conseil Régional et l'Etat...) ayant des conséquences immédiates sur la vie des uns et des autres et notamment des agriculteurs. Il faudra trouver des systèmes d'adaptation très rapidement pour faire en sorte qu'un changement de système n'entraîne pas une détérioration de l'action publique mais au contraire son amélioration et réponde à chacun des acteurs dans notre pays.
L'ensemble des propos tenus lors de cette séance du Comité de Bassin contribue très largement à l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens. Il remercie pour cela les membres du Comité de Bassin. Il est assuré que l'intelligence des propositions conduira à une amélioration de la vie collective au quotidien.

Monsieur FLAJOLET remercie Monsieur CORDET et donne la parole à Monsieur THIBAULT pour évoquer le programme à venir.

Monsieur THIBAULT explique que le prochain Comité de Bassin aura lieu le vendredi 10 juillet 2015 à 9h30 à Douai. A l'ordre du jour seront inscrits un point élections avec les nouveaux conseillers départementaux, un point spécifique sur la compétence GEMAPI, un point sur la consultation du public.

Il invite les membres au cocktail du midi et à la séance de formation / information de l'après-midi sur le thème de la Mer avec une visite de l'IFREMER et de Nausicaa.

Monsieur FLAJOLET clôt la séance du Comité de Bassin du 24 avril 2015 à 12h25.

Il remercie les membres du Comité de Bassin et les représentants de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour leur présence et participation.

LE VICE-PRESIDENT
DU COMITE DE BASSIN

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

Olivier THIBAULT